



**CHECK AGAINST DELIVERY  
VÉRIFIER AU PRONONCÉ**

**STATEMENT DELIVERED BY CONRAD SHECK,  
COUNSELLOR OF THE PERMANENT MISSION OF CANADA  
TO THE UNITED NATIONS,  
ON BEHALF OF CANADA, AUSTRALIA AND NEW ZEALAND (CANZ),  
TO THE FIFTH COMMITTEE OF THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY  
ON AGENDA ITEM 157: FINANCING OF THE UNITED NATIONS  
STABILIZATION MISSION IN HAITI (MINUSTAH)**

**NEW YORK, 10 MAY 2012**

-----

**DÉCLARATION LIVRÉE PAR CONRAD SHECK,  
CONSEILLER DE LA MISSION PERMANENTE DU CANADA  
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
AU NOM DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET DE  
LA NOUVELLE-ZÉLANDE (CANZ),**

**À LA CINQUIÈME COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DES NATIONS UNIES SUR LE POINT 157 À L'ORDRE DU JOUR :  
LE FINANCEMENT DE LA MISSION DES NATIONS UNIES  
POUR LA STABILISATION EN HAÏTI (MINUSTAH)**

**NEW YORK, LE 10 MAI 2012**

Mr. Chairman,

It is my honour today to speak on behalf of the delegations of Canada, Australia and New Zealand (CANZ). I would like to thank the Controller, Sra. Maria Eugenia Casar and Mr. Collen V. Kelapile, Chair of the ACABQ, for their introductions to the relevant reports on the United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH).

Mr. Chairman,

CANZ delegations have been strong advocates of MINUSTAH's overall mandate to support security and stability and to further the political and constitutional processes in Haiti since the establishment of the mission under the terms of UNSCR 1542 (2004).

The past two years have been a period in which Haiti and its people have faced especially daunting challenges, most significantly, of course, the effects of the earthquake which struck with such devastating force in January 2010. MINUSTAH contributed to the initial recovery effort and continues to provide vital support to ongoing reconstruction activities. It is measure of the overall success of these efforts by the international community and the Haitian authorities that the number of displaced persons living in camps has been reduced by two-thirds and that training and infrastructure projects have gone forward and have achieved demonstrable results.

Mr. Chairman,

As the report of the Secretary-General before this Committee recognizes, however, while there has been steady improvement in security and humanitarian conditions since the earthquake, Haiti still faces a combination of inter-connected post-disaster and stabilization challenges that require both immediate and ongoing attention and remediation. Progress has been made, but long-term development remains fragile due in part to the ongoing political instability and insufficient political will to undertake necessary reforms.

Political uncertainty has had a negative impact on the development and functioning of Haitian institutions. CANZ delegations welcome the appointment of the new Prime Minister, Laurent Lamothe. The installation of a new government will be a positive step forward. In order to achieve lasting progress on security and provide the basis for sustainable economic and social development, continuity of governance, proper functioning of government institutions, sound management of public funds and strengthening the rule of law are fundamental conditions. CANZ delegations fully support the intensification of MINUSTAH's efforts to foster political consensus around an agenda for national action in support of these objectives. To be successful, these efforts must be met by an equal commitment and action by the leaders and political actors in Haiti. CANZ encourages all Haitian political actors to work together toward achieving concrete reforms so that the public interest is upheld, the rule of law prevails, human rights are protected and the economy is strengthened through local job creation and trade and investment.

Mr. Chairman,

With a substantial reduction in earthquake-response operations expected in the middle of this year, MINUSTAH will have increased ability to refocus its efforts on stability and institutional capacity-building, particularly in the areas of security, democratic governance - including elections - and the rule of law. In this regard, CANZ delegations have noted with great concern the threat to domestic stability posed by the mobilization of armed groups, increased crime and illicit trafficking, among other issues.

A substantial element of the response to these problems must include action to address institutional deficiencies in law enforcement and the administration of an effective, independent judicial system. CANZ delegations believe that priority must continue to be given to the development of the Haitian National Police as the primary security institution in Haiti. CANZ delegations are strongly supportive of the vital work being carried out by the MINUSTAH police component in strengthening national police capacity, expanding territorial coverage and providing protection to vulnerable groups, notably displaced persons.

Mr. Chairman,

The post-earthquake response phase, which required a temporary increase in MINUSTAH personnel, is coming to an end. On the basis of the results of the comprehensive security assessment conducted in June 2011, the Secretary-General recommended a partial reduction of authorized force strength as well as a reconfiguration of the force including withdrawal of infantry battalions from the lowest risk areas of the country. The endorsement of the proposed reduction by the Security Council in UNSCR 2012 (2011) reflected the Council's judgment that the recommendations were prudent and well considered and reflected an accurate evaluation of the overall situation on the ground.

CANZ delegations welcome the fact that this decision has been made with caution and with recognition of the extent and complexity of the continuing challenges confronting Haiti itself and of the potential threat this poses to security in the region. CANZ delegations remain firm in their commitment to security, development and peace for Haiti and its people for the long term and underscore the importance of continuing to ensure that MINUSTAH has a mandate that provides it with the means to make a decisive contribution to the country's political stability and security.

Mr. Chairman,

There are a number of other issues related to resource and personnel management in MINUSTAH to which both the Secretary General and the ACABQ have drawn attention in their reports. I will not enter into detail here, but CANZ delegations have taken note and we look forward to participating in a productive discussion of them in informals. In this regard, one issue that will merit careful consideration is the future of the Santo Domingo Support Office (SDSO) where we have noted the caution sounded by ACABQ against the potential for duplication of support functions between Mission headquarters in Port-au-Prince and the SDSO and its recommendation that the staffing structure and the budgetary resources for the SDSO should be kept under review.

To conclude, Mr. Chairman, let me reiterate that CANZ delegations remain determined to support Haiti and its government in meeting the challenge of building better for the future. We look forward to working constructively with all delegations in considering the reports before us and achieving consensus on a strong resolution to further the achievement of this objective.

Thank you.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom des délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (CANZ). Je tiens d'abord à remercier le Contrôleur des Nations Unies, Mme Maria Eugenia Casar, et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), M. Collen V. Kelapile, pour avoir présenté les rapports pertinents sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Monsieur le Président,

Depuis la mise sur pied de la MINUSTAH, en application de la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies, nos délégations appuient fermement le mandat qui lui a été confié d'apporter un soutien à la sécurité et à la stabilité, et de permettre la poursuite des processus politique et constitutionnel.

Ces deux dernières années, Haïti et son peuple ont dû surmonter des difficultés particulièrement grandes, au premier rang desquelles, bien entendu, les répercussions du séisme si destructeur qui a frappé ce pays en janvier 2010. La MINUSTAH a contribué aux premiers efforts de redressement et continue d'apporter un soutien essentiel aux activités de reconstruction en cours. Le fait que le nombre de personnes déplacées vivant dans des camps a diminué des deux tiers, et que des projets de formation et d'infrastructure se sont concrétisés et ont donné des résultats probants, témoigne du succès global de ces efforts déployés par la communauté internationale et les autorités haïtiennes.

Monsieur le Président,

Toutefois, comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport présenté à cette Commission, malgré l'amélioration constante de la situation sécuritaire et humanitaire depuis le séisme, Haïti doit encore relever une série de défis interdépendants en matière de stabilisation et d'intervention après la catastrophe, auxquels il faut apporter une attention et des solutions immédiates et continues. Des avancées ont certes été réalisées, mais le développement sur le long terme demeure fragile, en partie en raison de l'instabilité politique actuelle et d'une volonté politique insuffisante pour engager les réformes nécessaires.

L'incertitude politique a un effet néfaste sur le développement et le fonctionnement des institutions haïtiennes. Nos délégations accueillent favorablement la nomination du nouveau premier ministre, M. Laurent Lamothe. L'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement constituera un pas dans la bonne direction. Pour réaliser des progrès durables en matière de sécurité et jeter les bases d'un développement économique et social à long terme, la continuité de la gouvernance, le bon fonctionnement des institutions gouvernementales, la saine gestion des fonds publics et le renforcement de la primauté du droit s'avèrent fondamentaux. C'est pourquoi nos délégations appuient sans réserve l'intensification des efforts de la MINUSTAH visant à favoriser un consensus politique sur un plan d'action national à l'appui de ces objectifs. Toutefois, pour que ces efforts soient couronnés de succès, les dirigeants et les acteurs politiques en Haïti doivent agir avec la même détermination et dans le même sens. Nos délégations encouragent tous les acteurs politiques haïtiens à œuvrer ensemble à la réalisation de réformes concrètes, de façon à protéger l'intérêt public, à faire prévaloir la primauté du droit, à faire respecter les droits de la personne et à renforcer l'économie par la création d'emplois locaux ainsi que par le commerce et l'investissement.

Monsieur le Président,

Une réduction importante des activités visant à remédier au séisme est prévue en milieu d'année, de sorte que la MINUSTAH sera mieux à même de recentrer ses efforts sur la stabilité et le renforcement des capacités institutionnelles, tout particulièrement dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance démocratique – y compris les élections – et de la primauté du droit.

Sur ce point, nos délégations notent, avec une vive préoccupation, la menace que constituent pour la stabilité nationale la mobilisation de groupes armés, l'augmentation de la criminalité et le trafic illicite, entre autres problèmes.

Or, un élément important de la solution à ces problèmes réside dans les mesures pour combler les lacunes institutionnelles en ce qui concerne l'application des lois et l'administration d'un système de justice efficace et indépendant. En conséquence, nos délégations estiment qu'il faut continuer d'accorder la priorité aux efforts pour que la Police nationale haïtienne soit la principale institution de sécurité en Haïti. Nos délégations appuient fortement le travail essentiel réalisé par la composante de police de la MINUSTAH afin de renforcer les capacités de la police nationale, d'élargir le territoire bénéficiant de sa protection et de protéger des groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées.

Monsieur le Président,

La phase d'intervention après le séisme, qui a nécessité l'augmentation temporaire du personnel de la MINUSTAH, s'achève. Sur la base des résultats de l'évaluation globale de la sécurité réalisée en juin 2011, le Secrétaire général a recommandé une réduction partielle de l'effectif autorisé ainsi qu'une reconfiguration de la MINUSTAH, y compris le retrait des bataillons d'infanterie des régions où les risques sont les moins grands. Dans sa résolution 2012 (2011), le Conseil de sécurité des Nations Unies a entériné la réduction proposée de l'effectif, avec la conviction que les recommandations en ce sens étaient prudentes et mûrement réfléchies, et qu'elles se fondaient sur une évaluation rigoureuse de la situation globale sur le terrain.

Nos délégations se réjouissent que cette décision ait été prise avec prudence et en tenant compte de l'étendue et de la complexité des difficultés auxquelles Haïti continue d'être confrontée, y compris de la menace éventuelle que cela constitue pour la sécurité dans la région. Nos délégations demeurent fermement attachées à la poursuite de la sécurité, du développement et de la paix en faveur d'Haïti et de son peuple sur le long terme. Dans la foulée, elles soulignent l'importance de continuer à faire en sorte que le mandat de la MINUSTAH lui donne les moyens d'apporter une contribution décisive à la stabilité politique et à la sécurité de ce pays.

Monsieur le Président,

Dans leurs rapports, le Secrétaire général et le CCQAB ont tous les deux appelé l'attention sur un certain nombre d'autres questions en lien avec la gestion des ressources et du personnel de la MINUSTAH. Sans vouloir entrer dans le détail, je souligne que nos délégations en ont pris note et que nous serons heureux de participer à une discussion constructive à ce sujet dans le cadre de rencontres informelles. À cet égard, il conviendra d'examiner attentivement la question de l'avenir du Bureau d'appui à la mission. Nous avons effectivement pris note de la nécessité, telle qu'elle a été soulignée par le CCQAB, d'éviter une redondance des fonctions d'appui entre le siège de la Mission, à Port-au-Prince, et le Bureau d'appui. Nous avons aussi pris acte de sa recommandation selon laquelle il convient de poursuivre l'examen de la structure de dotation et des ressources budgétaires du Bureau d'appui.

Pour terminer, Monsieur le Président, permettez-moi de réaffirmer la détermination de nos pays à continuer d'aider Haïti et son gouvernement à relever le défi de mieux construire pour l'avenir. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de manière constructive avec toutes les délégations à l'examen des rapports qui nous sont présentés et en vue de dégager un consensus sur une résolution efficace qui permette de mieux atteindre cet objectif.

Merci.